CHABLIS
VILLAGES & TERROIRS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 13 avril 2017
(Convocation du 5 avril 2017)
18 heures 30, Salle des fêtes de Nitry

Délégués présents ou suppléés : F. MONTREYNAUD, A. BLANDIN, J. MICHAUT, H. DAFFIX, J. COUDY, R. DEPUYDT, P. GENDRAUD, M.J. VAILLANT, E. BOILEAU, E. AUBRON, C. CISLAGHI, , H. TREMBLAY, J.L. DROIN, A. DROIN, A. DUPRE, D. CHARLOT, C. LERMAN, A. GODARD, S. AUFRERE, J.P. ROUSSEAU, J.J. CARRE, O. FARAMA, M. PAUTRE suppléée par P. SANCHEZ,, C. ROYER, G. QUIVIGER, D. HUGOT, C. COLAS, J. JOUBLIN, P.G. QUIRIN suppléé par T. BAX, G. ARNOUTS, M. BARBE, P. MERLE, E. NAULOT, H. COMOY, E. MAUFROY, A. GARNIER, G. MARION, M. SCHALLER, C. BERTHOLLET, M. LEGOUGE, I. ESSEIVA, T. VERRIER, B. PARTONNAUD, M. MOCQUOT, R. DEGRYSE, J.D. FRANCK, Y. DEPOUHON, M. GUERIN, J.M. FROMONOT suppléé par B. LECUILLER.

Délégués absents ayant donné procuration : M. LEROI-GOURHAN (pouvoir donné à J.D. Franck), T. CHENAL (pouvoir donné à G. QUIVIGER)

Délégués absents : P. VOCORET

Secrétaire de séance : J. JOUBLIN

1°) FINANCES : BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : *Etienne Boileau*

- FISCALITE – SCENARIO TAUX MOYEN PONDERE EPCI

La communauté de communes soumise au régime de la fiscalité professionnelle unique va dorénavant percevoir les nouvelles recettes de fiscalité suivantes par substitution à ses communes membres :

- Cotisation foncière des entreprises (CFE)
- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)
- Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER)
- Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)
- Taxe additionnelle à la taxe sur les propriétés non bâties (TAFNB).

La première année de la fusion, l'EPCI à FPU doit effectuer un choix entre deux options pour voter ses taux initiaux de taxe d'habitation, de taxe foncière sur les propriétés bâties et de taxe foncière sur les propriétés non bâties :

- taux moyens pondérés des anciens EPCI,
- taux moyens pondérés de chaque taxe calculés dans l'ensemble des communes et taux additionnels votés par les anciens EPCI.

Il est proposé aux membres du conseil de retenir les taux moyens pondérés des EPCI, les taux moyens des communes membres étant disproportionnés pour les contribuables comme en attestent les taux ci-dessous :

Option vote des taux à partir des taux moyens pondérés des communes membres :

	Taux moyens communaux
TH	21,65%
TFB	19,06%
TFNB	41,61%

Dès lors, et sur la base des états 1259 notifiés, les taux ainsi que les produits fiscaux attendus sont les suivants :

Article 7311 : contributions directes (base taux moyens pondérés des EPCI)

	Bases 2017	Tx moyen pondérés des EPCI	Produit fiscal attendu
TH	17 583 000	11,15%	1 960 505 €
TFB	13 690 000	2,30%	314 870 €
TFNB	5 894 000	5,88%	346 567 €
CFE	4 542 000	21,45%	974 537 €
TAFNB			19 782 €
TOTAL 7311			**3 616 261 €**

Articles 73112 à 73114 : Autres recettes CET :

	Montants
Article 73112 - CVAE	544 874 €
Article 73113 - TASCOM	64 956 €
Article 73114 - IFER	487 196 €
TOTAL	1 097 026 €

Article 7331 : TEOM

	Bases 2017	Taux	Produit fiscal attendu
ZONE CHABLIS	4 593 767	15,00%	689 065 €
ZONE LIGNY LE CH	3 879 834	12,00%	465 580 €
ZONE VERMENTON	4 342 004	13,38%	580 960 €
TOTAL 7331			**1 735 605 €**

- PROSPECTIVE FINANCIERE – SCENARIO FIL DE L'EAU

Le présent tableau de prospective est établi sur la base des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement et sans investissements supplémentaires en 2018.

Les recettes réelles de fonctionnement se fondent sur une augmentation uniquement des bases de l'ordre de 0,4% et sans baisse des dotations de l'Etat.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont évaluées sur la base d'une augmentation annuelle de 1,5%.

	2017	Var. 18/17	2018	2019	2020	2021
Recettes réelles de fonct.	**8 876 240**		**8 915 092**	**8 954 292**	**8 993 844**	**9 033 751**
TH+TFB+TFNB+CFE	3 616 261	*0,40%*	3 630 726	3 645 249	3 659 830	3 674 469
TEOM	1 735 605	*0,40%*	1 742 547	1 749 518	1 756 516	1 763 542
Allocations compensatrices/Subv fonct.	1 168 960	-	1 168 960	1 168 960	1 168 960	1 168 960
Dotations Etat	430 810	-	430 810	430 810	430 810	430 810
FNPIC	0	-	0	0	0	0
Autres taxes/ AC négative	25 000	-	25 000	25 000	25 000	25 000
Produits des services	1 163 010	*1,50%*	1 180 455	1 198 162	1 216 134	1 234 376
Loyers et recouvrements divers	50 000	-	50 000	50 000	50 000	50 000
Autres recettes (CAF, Filières déchets…)	636 594	-	636 594	636 594	636 594	636 594
Atténuation de charges	50 000	-	50 000	50 000	50 000	50 000
Dépenses réelles de fonct.	**8 780 287**		**8 860 096**	**8 941 102**	**9 023 323**	**9 106 778**
Charges à caractère général	1 891 092	*1,50%*	1 919 458	1 948 250	1 977 474	2 007 136
Charges de personnel	2 112 800	*1,50%*	2 144 492	2 176 659	2 209 309	2 242 449
Autres charges de gestion courante	1 316 709	*1,50%*	1 336 460	1 356 507	1 376 854	1 397 507
Attenuation de produits	3 459 686	-	3 459 686	3 459 686	3 459 686	3 459 686

EPARGNE DE GESTION = MARGE BRUTE	95 953		54 997	13 190	-29 479	-73 027
Charges financières : intérêts des emprunts	120 000		115 500	105 500	95 500	90 500
EPARGNE BRUTE = AUTOFINANCEMENT	-24 047		-60 503	-92 310	-124 979	-163 527
Remboursement du capital des emprunts	632 534		276 000	283 000	280 000	283 000
EPARGNE NETTE DISPONIBLE	**-656 581**	*seuil 1% BP*	**-336 503**	**-375 310**	**-404 979**	**-446 527**
Recettes d'invest. + FCTVA + Sub	845 838		0	0	0	0
dont FCTVA	*310 438*		*0*			
Dont subv	*535 400*		*0*			
Cession d'actif	300 000			0	0	0
Emprunts	600 000			0	0	0
S/T Recettes d'invest.	**1 745 838**		**0**	**0**	**0**	**0**
CAPACITE D'INVEST.	1 089 257		-336 503	-375 310	-404 979	-446 527
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 180 425		0			
RESULTAT DE L'EXERCICE	-1 091 168		-336 503	-375 310	-404 979	-446 527
Résultat N-1 reporté en fonctionnement	1 316 719		413 850	77 346	-297 963	-702 943
Affectation du résultat de fonct. En invest.	*554 302*					
Report résultat d'invest.N-1/N	188 298					
RESULTAT DE CLOTURE - FOND DE ROULEMENT	**413 850**		**77 346**	**-297 963**	**-702 943**	**-1 149 469**

La présente prospective met en exergue un **déficit structurel de la section de fonctionnement** avec :

- dès 2017 une **épargne nette négative** ne permettant plus aucun autofinancement de l'investissement,
- dès 2019 un fond de roulement négatif et **l'épuisement des reports d'excédent cumulé** de fonctionnement.

Les collectivités sont toujours dans **contexte d'incertitude budgétaire** à savoir :

- baisse des aides financières extérieures notamment des financements croisés (Département, Région, Etat,etc.),
- maintien de la participation des collectivités au redressement des finances publiques de l'Etat induisant une baisse de la DGF,
- incertitude sur le devenir des taux d'intérêts historiquement bas qui, en cas de recours à l'emprunt en lieu et place de l'autofinancement, ne garantit pas des capacités d'investissement à moindre coût.

Tout en prévoyant un plan d'économies qui n'interviendra qu'à compter de 2018, la collectivité doit pouvoir maintenir ses capacités financières par augmentation des recettes fiscales.

- FISCALITE – SCENARIO TAUX REVISES

L'augmentation présentée ci-dessous entraine une augmentation de 5,5% des recettes fiscales représentant 200 432 €.

	Bases 2017	TMP 2017	TMP Revalorisé	Produit fiscal attendu
TH	17 583 000	11,15%	11,75%	2 066 002 €
TFB	13 690 000	2,30%	2,86%	391 534 €
TFNB	5 894 000	5,88%	6,19%	364 838 €
CFE	4 542 000	21,45%		974 537 €
TAFNB				19 782 €
TOTAL 7311				**3 816 693 €**

- PROSPECTIVE FINANCIERE – SCENARIO AUGMENTATION DES TAUX

	2017	Var. 18/17	2018	2019	2020	2021
Recettes réelles de fonct.	**9 076 674**		**9 116 328**	**9 156 333**	**9 196 692**	**9 237 411**
TH+TFB+TFNB+CFE	3 816 695	0,40%	3 831 962	3 847 290	3 862 679	3 878 130
TEOM	1 735 605	0,40%	1 742 547	1 749 518	1 756 516	1 763 542
Allocations compensatrices/Subv fonct.	1 168 960	-	1 168 960	1 168 960	1 168 960	1 168 960
Dotations Etat	430 810	-	430 810	430 810	430 810	430 810
FNPIC	0	-	0	0	0	0
Autres taxes/ AC négative	25 000	-	25 000	25 000	25 000	25 000
Produits des services	1 163 010	1,50%	1 180 455	1 198 162	1 216 134	1 234 376
Loyers et recouvrements divers	50 000	-	50 000	50 000	50 000	50 000
Autres recettes (CAF, Filières déchets…)	636 594	-	636 594	636 594	636 594	636 594
Atténuation de charges	50 000	-	50 000	50 000	50 000	50 000

Dépenses réelles de fonct.	**8 780 287**		**8 860 096**	**8 941 102**	**9 023 323**	**9 106 778**
Charges à caractère général	1 891 092	*1,50%*	1 919 458	1 948 250	1 977 474	2 007 136
Charges de personnel	2 112 800	*1,50%*	2 144 492	2 176 659	2 209 309	2 242 449
Autres charges de gestion courante	1 316 709	*1,50%*	1 336 460	1 356 507	1 376 854	1 397 507
Attenuation de produits	3 459 686	-	3 459 686	3 459 686	3 459 686	3 459 686
EPARGNE DE GESTION = MARGE BRUTE	296 387		256 232	215 231	173 369	130 634
Charges financières : intérêts des emprunts	120 000		114 400	104 400	94 400	89 400
EPARGNE BRUTE = AUTOFINANCEMENT	176 387		141 832	110 831	78 969	41 234
Remboursement du capital des emprunts	632 534		254 000	261 000	258 000	261 000
EPARGNE NETTE DISPONIBLE	**-456 147**	*seuil -1% BG*	**-112 168**	**-150 169**	**-179 031**	**-219 766**
Recettes d'invest. + FCTVA + Sub	845 838		0	0	0	0
dont FCTVA	*310 438*		*0*			
Dont subv	*535 400*		*0*			
Cession d'actif	300 000			0	0	0
Emprunts	450 000			0	0	0
S/T Recettes d'invest.	**1 595 838**		**0**	**0**	**0**	**0**
CAPACITE D'INVEST.	1 139 691		-112 168	-150 169	-179 031	-219 766
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 180 425		0			
RESULTAT DE L'EXERCICE	-1 040 734		-112 168	-150 169	-179 031	-219 766
Résultat N-1 reporté en fonctionnement	1 316 719		464 284	352 116	201 947	22 917
Affectation du résultat de fonct. En invest.	*704 302*					
Report résultat d'invest.N-1/N	188 298					
RESULTAT DE CLOTURE - FONDS DE ROULEMENT	**464 284**		**352 116**	**201 947**	**22 917**	**-196 850**

L'ensemble des conseillers communautaires remercie E. Boileau pour cet exposé très accessible et pédagogique sur les finances de la collectivité.

C. Bertholet regrette toutefois que la même démonstration n'ait pas été réalisée en commission finances. Il confirme ses propos tenus en commission sur l'impératif de réaliser des économies de fonctionnement d'autant plus nécessaires que la prospective exposée aux conseillers n'intègre pas les dépenses d'investissement. Sur ces investissements, il s'interroge sur la possibilité de réaliser en interne les travaux de mises aux normes des déchetteries.
J. Michaut indique que la collectivité ne dispose pas des ressources internes nécessaires. En outre, les travaux réalisés en régie excluraient toute possibilité de subventionnement.

T. Bax salue à son tour la qualité de la présentation d'E. Boileau qui a le mérite de poser le débat. Comprenant la nécessité d'augmenter les taux de fiscalité, il attire l'attention des conseillers communautaires sur le risque de cumul de la pression fiscale avec les éventuelles augmentations de la Région et du Département.
P. Gendraud, en tant que 1er Vice-président du Conseil Départemental, précise que l'assemblée départementale a fait le choix d'une augmentation de 3,5% de ses taux entrainant en moyenne une augmentation de 14 pour les contribuables.

M. Mocquot, face à ces augmentations, s'inquiète pou le budget 2018 avec l'intégration des compétences eau et assainissement.
Le Président rappelle que ces services font l'objet d'un budget annexe spécifique, ils n'impacteront pas le budget principal.

R. Depuydt note que la fusion ne permet pas de réaliser des économies.
E. Boileau rappelle que les économies ou la maitrise des dépenses ne peuvent pas intervenir la première année en raison des marchés et contrats encore en cours.
JD. Franck ajoute que des économies interviendront au moment de s'interroger sur les modes de gestion des services publics dont ceux en gestion déléguée auprès de prestataires privés.

C. Lerman conclut le débat en précisant que, malgré un budget serré, la collectivité prévoit des investissements importants pour l'avenir du territoire.

Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1379, 1407 et suivants et 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1447-0 à 1478 instituant une Contribution Foncière des Entreprises,

Considérant qu'en application du III de l'article 1638-0 bis du Code Général des Impôts, la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs est soumise au régime de la fiscalité professionnelle unique,

Vu l'état 1259 de notification des bases prévisionnelles des taxes directes locales pour 2017,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances,

Sur le rapport de Monsieur Etienne BOILEAU, Vice-président et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité moins deux oppositions et une abstention :

- ***RETIENT*** a règle de la variation différenciée, aux taux moyens pondérés de chaque taxe calculés à partir des seuls taux additionnels des anciens EPCI,
- ***FIXE*** les taux de fiscalité suivants :

	Bases 2017	Taux retenus	Produit fiscal attendu
TH	17 583 000	11,75%	2 066 002 €
TFB	13 690 000	2,86%	391 534 €
TFNB	5 894 000	6,19%	364 838 €
CFE	4 542 000	21,45%	974 537 €

- ***RETIENT*** le mécanisme d'intégration progressive du taux de CFE sur 6 ans,
- ***AJOUTE*** à la réserve de taux capitalisée de CFE***,*** la fraction taux mis en réserve de 0,06 et tel que notifié sur l'état 1259.

Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1609 quater relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Vu l'état 1259 de notification des bases prévisionnelles des taxes d'enlèvement d'ordures ménagères pour 2017,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances,

Sur le rapport de Monsieur Etienne BOILEAU, Vice-président et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité moins trois abstentions :

- ***DECIDE*** de maintenir le régime de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères comme mode de financement du service de gestion des déchets ménagers,
- ***FIXE*** pour l'année 2017 les taux de TEOM suivants et selon les zones précisées :

	Bases 2017	Taux	Produit fiscal attendu
Ex CHABLISIEN	4 593 767	15,00%	689 065 €
Ex VALLEE SEREIN	3 879 834	12,00%	465 580 €
Ex ENTRE CURE ET YONNE	4 342 004	13,38%	580 960 €

- TARIFS M14

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le conseil communautaire est compétent pour fixer les tarifs des services publics locaux,

Considérant l'avis favorable de la commission des finances,

Sur le rapport de Monsieur Etienne BOILEAU, Vice-président et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ***FIXE*** les tarifs suivants :

1°) BUS COMMUNAUTAIRE

	MINIBUS	**GRAND BUS**
Prix au Km pour les trajets	**0,80 €**	**1,10 €**
Coût chauffeur du lundi au vendredi (8h-18h)	**18€/heure**	**18€/heure**
Coût chauffeur du lundi au vendredi (après 18h)	**22€/heure**	**22€/heure**

Une remise de 25% pour les associations et écoles dans le cadre des activités piscine sera appliquée.

2°) ENVIRONNEMENT ET SERVICES TECHNIQUES

Mise à disposition camion service technique :

Ce camion est mis à disposition des communes avec ou sans chauffeur selon les besoins. Le coût de location journalier est décomposé comme suit :

- 40 €/jour pour le coût de fonctionnement du camion journaliers (hors carburant et sans chauffeur),
- 160 €/jour si la commune souhaite avoir à disposition un chauffeur (40 € pour le véhicule +120 € pour le chauffeur).

Le camion est fourni avec le plein de carburant. La Commune doit le restituer avec le plein.

Vente de bacs roulants :

- Bac de 120 litres : 34,15 €
- Bac de 240 litres : 45,12 €
- Bac de 360 litres : 100,16 €
- Bac de 660 litres : 257,64 €
- Bac de 750 litres : 300,02 €
- Bac de 1100 litres : 400,03 €

Location broyeur déchets ex CCECY

Location par demi-journée incluant le broyeur, son transport, le carburant et la mise à disposition obligatoire d'un agent de la 3CVT au tarif de 160 €.

Personnel technique et matériel communautaire :

Personnel communautaire : 21 €/h

Broyeur + tracteur : 25 €
Epareuse + tracteur : 25 €
Tractopelle : 18 €
Tracteur : 18 €
Rouleau : 5 €
Camion : 1,10 €/km + 6 €/h

3°) ACCEUIL DE LOISIRS SANS HERBERGEMENT

Tarifs du centre de Loisirs de Chablis

Familles de la Communauté de Communes	**T1 QF<670€ MSA, Autres**	**T1 QF<670€ CAF**	**T2 670€<QF<999€**	**T3 QF>999€**
Journée complète	8.75 €	5.05 €	10.05 €	10.45 €
1/2 journée Sans repas	3 €	2.4 €	3.65 €	3.85 €
1/2 journée Avec repas	6.50 €	5.90 €	7.15 €	7.35 €
Familles hors Communauté de Communes				
Journée Complète	11.50 €	7.80 €	12.80 €	13.20 €
1/2 journée Sans repas	4.50 €	3.90 €	5.15 €	5.35 €
1/2 journée Avec repas	8 €	7.40 €	8.65 €	8.85 €

Tarifs du centre de Loisirs de Pontigny

Tarification sans aides publiques :

		Quotient familial	**Habitants 3 C.V.T**	**Habitants Hors 3C.V.T**
Une journée avec repas	Tranche 1	QF inf. ou égal à 650 €	8,50 €	9.5 0€
	Tranche 2	QF entre 651€ à 1000 €	9,00 €	10.00 €
	Tranche 3	QF entre1001€ et 1200 €	11,50 €	12.50 €
	Tranche 4	**QF supérieur à 1201 €**	**12,50 €**	**13.50 €**

Tarification allocataire caf :

		Habitant 3CVT	Hors 3CVT
Une journée avec repas	**QF inf. ou égal à 650€**	4.90 €	5.90 €

Tarification allocataire MSA :

Pour les familles allocataires MSA, le tarif (une journée avec repas) est de 12.50€ pour les habitants 3CVT et 13.50€ hors3CVT.

4°) PERISCOLAIRE DECLARES

Tranche	Quotient familial	Prix/heure matin et soir	Prix /heure midi	Prix repas Chablisien	Prix repas Vallée du Serein
T1	QF -500 €	0,90 €	0,70 €	3,00 €	3,20 €
T2	500 € ≤ QF < 700 €	1,00 €	0,80 €		
T3	700 € ≤ QF < 1000 €	1,10 €	0,90 €		
T4	1000 € ≤ QF < 1300 €	1,30 €	1,10 €		
T5	QF +1300 €	1,50 €	1,30 €		

- INVESTISSEMENTS 2017

MAISON DE SANTE CHABLIS	BP 2017
Maitrise d'œuvre (Article 2031)	**42 816**
Architecte	42 816
Prestations connexes (SPS, CT) (Article 2031)	**6 910**
SPS / CT	6 910
Travaux (Article 2313)	**1 420 104,00**
Sous-Total MAISON DE SANTE CHABLIS	***1 469 830***

PATRIMOINE BATI	BP 2017
Maison de l'enfance - Pontigny	**51 700**
Eclairage automatique	2 900
Remplacement four cuisine	4 600
Climatisation crèche	9 400

Remplacement convecteur	10 800
Menuiserie	24 000
Pôle Jeunesse Chablis	
ALSH Cravant	**18 340**
Sécurisation ouverture et volets	8 300
Travaux d'amélioration énergétique	10 040
Maison de santé Ligny-le-Châtel	**13 300**
Mobilier	1 800
Boites aux lettres	300
Lavabo	1 200
Parking 10 places de plus	10 000
Maison de santé Vermenton	**14 944**
Audit énergétique	2 544
Remplacement chaudière	9 400
Chauffage hall	3 000
OT Cravant (Article 2172)	**3 500**
Halte nautique Cravant	3 500
Locaux techniques Vermenton/Cravant	**11 600**
Assainissement	8 400
Etudes de sol - Projet Cravant	3 200
Sous-Total PATRIMOINE BATI	***113 384***

ACCESSIBILITE (AD'AP)	**BP 2017**
RAM Vermenton	
Crèche Vermenton	**4 040**
Visiophone	3 740
Bandes portes vitrées	300
ALSH Cravant	**4 340**
Visiophone	3 740
Bandes portes vitrées	300
Stationnement - Panneau et marquage	300
Sanitaire / Lave main / Miroir / Barre porte	
Maison de service public Cravant	**540**
Accueil - Bureau pose tablette en bois	540
Rampe accessibilité	
Visiophone	
Maison de service public Mailly-le-Château	**1 040**
Escalier - Bande d'éveil	500
Rampe accessibilité	
Accueil - Bureau pose tablette en bois	540
Maison de service public Mailly-la-Ville	**4 280**
Visiophone	3 740
Accueil - Bureau pose tablette en bois	540
Maison des jeunes	**0**

Panneaux fléchages extérieurs	
Rampe accessibilité	
Porte entrée - Vantaux tiercés	
Sous-Total ACCESSIBILITE	***14 240***

INFORMATIQUE	**BP 2017**
Logiciel (Article 2051)	**14 000**
Logiciel RAM	2 400
Logiciel ALSH Chablis/Pontigny	4 600
Logiciel Comptabilité	7 000
Serveur	**60 000**
Site internet 3CVT (si invest) (Article 2051)	**7 000**
Sous-Total INFORMATIQUE	***81 000***

VEHICULES	**BP 2017**
Service technique (article 2182)	**18 200**
Utilitaire	18 200
	0
Sous-Total VEHICULES	***18 200***

GESTION DES DECHETS	**BP 2017**
Déchetteries	**20 568**
Etude mises aux normes déchetteries (Article 2031)	15 540
Benne pneu Vermenton (Article 2188)	5 028
Collecte des OMR (article 2182)	**176 101**
Acquisition BOM	176 101
Sous-Total GESTION DES DECHETS	***196 669***

NUMERIQUE	**BP 2017**
Téléphonie (article 21533)	**91 140**
Pylônes	90 000
Géomètre	1 140
Montée en débit (article 20413)	**75 312**
Sainte Pallaye / Prégilbert	22 608
Nitry / Carisey / Fleys / Chichée	52 704
Sous-Total NUMERIQUE	***166 452***

ETUDES	**BP 2017**
Logo (Article 2031)	**7 500**
Logo 3CVT et SPL	7 500
Profil baignades (Article 2031)	**20 000**
	20 000

Sous-Total ETUDES	***27 500***

ACTIONS (Article 261)	**BP 2017**
Actions Yonne Equipement	**43 200**
Part 3CVT Yonne Equipement	43 200
Actions SPL	49 950
Sous-Total ACTIONS	***93 150***

- BP 2017 – PRESENTATION PAR CHAPITRE

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Considérant les comptes administratifs et les comptes de gestion de l'exercice 2016 adoptés dans la séance du conseil communautaire du 30 mars 2017,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2017,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances,

Sur le rapport de Monsieur Etienne BOILEAU, Vice-président et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité moins deux oppositions :

- ***DECIDE*** de voter par chapitre le budget primitif 2017, équilibré en dépenses et en recettes par section
- ***ADOPTE*** le budget primitif 2017 ci-dessous et tel que présenté par chapitre :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2017	**RECETTES**	BP 2017
023 Virement section investissement	704 301,70 €	002 Excédent reporté	1 316 719,44 €
011 Charges à caractère général	1 891 091,60 €	70 Produits des services	1 163 009,56 €
012 Charges de personnel	2 112 800,00 €	73 Impôts et taxes	6 746 260,00 €
65 Autres charges de gestion courante	1 316 709,00 €	74 Dotations et participations	1 067 404,00 €
66 Charges financières	120 000,00 €	75 Produits gestion courante	50 000,00 €
67 Charges exceptionnelles	700,00 €	76 Produits financiers	0,00 €
014 Atténuation de produits	3 459 686,00 €	77 Produits exceptionnels	119 041,11 €
042 Opérations d'ordre entre section	443 561,92 €	013 Atténuation de charges	50 000,00 €
022 Dépenses imprévues	463 583,89 €	042 Opérations d'ordre entre sections	
TOTAL	10 512 434,11 €	TOTAL	10 512 434,11 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	BP 2017	**RECETTES**	BP 2017
001 Déficit reporté	0,00 €	001 excédent reporté	188 298,39 €
16 Remboursement emprunts	632 533,89 €	1068 Excédent fonctionnement	0,00 €
20 Immobilisations incorporelles	194 822,00 €	021 Virement section de fonctionnement	704 301,70 €
21 Immobilisations corporelles	472 349,00 €	24 Cession d'immobilisation	300 000,00 €
23 Immobilisations en cours	1 420 104,00 €	13 Subventions	535 400,00 €
27 Titres immobilisés	93 150,00 €	10222 FCTVA	310 437,99 €
13 Amortissement des subventions	119 041,11 €	16 Emprunts	450 000,00 €
040 Opérations d'ordre entre section		040 Opérations d'ordre entre sections	443 561,92 €
041 opérations patrimoines		21 Immobilisations corporelles	
		041 opérations patrimoniales	
TOTAL	2 932 000,00 €	TOTAL	2 932 000,00 €

- ***DIT*** que le présent budget primitif 2017 tient compte de l'affectation des résultats 2016.

2°) FINANCES : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (collectif et non collectif)

- TARIFS M49

Vu le Code de la Santé Public notamment ses articles L.1331 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et son article R.2224-19,

Considérant que le conseil communautaire est compétent pour fixer les tarifs des services publics locaux,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances,

Sur le rapport de Monsieur Etienne BOILEAU, Vice-président et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité moins une abstention :

- ***FIXE*** les tarifs suivants :

Pour l'assainissement collectif :

1. Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) :
   - Maison individuelle : 1 500 €
   - Habitat groupé : 1 500 € + 200 € par logement supplémentaire

2. Redevance d'assainissement collectif :
   - Part fixe (abonnement) : 90 €
   - Part variable (au m3): 1,10 €

3. Contrôle assainissement collectif : 100 €

Pour l'assainissement non collectif :

- Redevance contrôle de base : 75 €
- Redevance contrôle des installations de plus de 20 équivalents habitants : 100 €
- Redevance contrôle de base et prestation d'élaboration d'un projet technique et financier pour la création ou la réhabilitation d'une installation non collective : 175 €
- Contrôle de vente : 100 €

- ***DIT*** que ces tarifs sont applicables au 1er janvier 2017 sur les seules communes de l'ex Communauté de Communes Entre Cure et Yonne

- INVESTISSEMENTS 2017

Poste	Estimation (€ HT)
Général	
Vérification appareil levage	1 800,00 €
Trépied	2 000,00 €
Etudes globales	
Schéma directeur	100 000,00 €
Etude gouvernance	80 000,00 €
Avigny - Mailly la Ville	
Curage sable (90 cm pour Avigny - 30 cm pour MLV)	35 000,00 €
Remplacement clapets anti-retour	1 241,88 €
Pose Sofrel - Avigny	1 089,20 €
Vermenton	
Pont tournant	7 000,00 €
Diagnostic réseaux	
Remplacement pompe + poires de niveau PR place de la fontaine	5 604,76 €
Cravant	

Etude plan épandage	5 000,00 €
Pompes de recirculation	2 942,88 €
Réhabilitation PR	40 000,00 €
Agitateur	13 108,42 €
Remplacement pompe PR faubourg St Nicolas	1 635,35 €
Sainte Pallaye	
Etude AVP AC (contrat global)	10 000,00 €
Accolay	
STEP - solde travaux	12 500,00 €
DEKRA	126,00 €
DR Bourgogne	1 288,00 €
STEP - solde Moe - acompte n°10	1 274,32 €
STEP - solde Moe - restant	2 716,75 €
Etude eau claire parasite (Accolay + Vermenton)	10 000,00 €
Sacy	
Achat pompe	1 638,75 €

TOTAL HT	**335 966,31 €**

G. Marion s'interroge sur la pertinence de la somme de 100 000 € pour l'étude schéma directeur eau potable dans la mesure où c'est une compétence communale.
Le Président précise que la 3CVT intervient en tant que coordonnateur d'un groupement de commande pour le compte des communes.

- BP 2017 – PRESENTATION PAR CHAPITRE

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget principal,

Considérant les comptes administratifs et les comptes de gestion de l'exercice 2016 adoptés dans la séance du conseil communautaire du 30 mars 2017,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2017,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances,

Sur le rapport de Monsieur Etienne BOILEAU, Vice-président et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité moins deux abstentions :

- ***DECIDE*** de voter par chapitre le budget primitif 2017, équilibré en dépenses et en recettes par section
- ***ADOPTE*** le budget primitif 2017 ci-dessous et tel que présenté par chapitre :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		**RECETTES**	
Virement section investissement	20 000,00 €	Excédent reporté	134 411,51 €
011 Charges à caractère général	401 950,00 €	70 Produits des services	437 000,00 €
012 Charges de personnel	90 000,00 €	74 Subventions exploitation	114 780,00 €
65 Autres charges de gestion courante	12 000,00 €	75 Produits gestion courante	0,00 €
66 Charges financières	8 601,87 €	76 Produits financiers	0,00 €
67 Charges exceptionnelles	4 915,10 €	77 Produits exceptionnels	0,00 €
014 Atténuation de produits	35 000,00 €		
042 Opérations d'ordre entre section	209 884,54 €	042 Opérations d'ordre entre sections	136 160,00 €
022 Dépenses imprévues	40 000,00 €		
TOTAL	822 351,51 €	TOTAL	822 351,51 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	Montant	**RECETTES**	Montant
Déficit reporté	184 375,87 €	Excédent fonctionnement	
16 Remboursement emprunts	86 191,58 €	021 Virement section de fonctionnement	20 000,00 €
20 Immobilisations incorporelles	250 000,00 €	13 Subventions	371 204,88 €
21 Immobilisations corporelles	98 000,00 €	10 Dotations et réserves divers	229 638,03 €
040 Opérations d'ordre entre section	136 160,00 €	16 Emprunts	0,00 €
23 Immobilisations en cours	76 000,00 €	040 Opérations d'ordre entre sections	209 884,54 €
		27 Autre immo financières	0,00 €
TOTAL	830 727,45 €	TOTAL	830 727,45 €

- ***DIT*** que le présent budget primitif 2017 tient compte de l'affectation des résultats 2016.

3°) FINANCES : BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITE

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Considérant le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2016 adoptés dans la séance du conseil communautaire du 30 mars 2017,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2017,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances,

Sur le rapport de Monsieur Etienne BOILEAU, Vice-président et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ***DECIDE*** de voter par chapitre le budget primitif 2017, équilibré en dépenses et en recettes par section
- ***ADOPTE*** le budget primitif 2017 ci-dessous et tel que présenté par chapitre :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	Montant	**RECETTES**	Montant
023 Virement section investissement		002 Excédent reporté	962 425,00 €
011 Charges à caractère général	0,00 €	70 Produits des services	140 705,00 €
66 Charges financières	3 500,00 €	75 Produits gestion courante	0,00 €
042 Opérations d'ordre entre section	1 099 630, €	013 Atténuation de charges	0,00 €
TOTAL	1 103 130,00 €	TOTAL	1 103 130,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	Montant	**RECETTES**	Montant
001 Déficit reporté	1 067 630,00	001 Excédent reporté	0,00 €
16 Remboursement emprunts	32 000,00 €	021 Virement section de fonctionnement	0,00 €
		040 Opérations d'ordre entre sections	1 099 630,00 €
TOTAL	1 099 630,00 €	TOTAL	1 099 630,00 €

- ***DIT*** que le présent budget primitif 2017 tient compte de l'affectation des résultats 2016.

4°) FINANCES : BUDGET CRECHE MULTI-ACCUEIL SUCRE D'ORGE

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Considérant le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2016 adoptés dans la séance du conseil communautaire du 30 mars 2017,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2017,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances,

Sur le rapport de Monsieur Etienne BOILEAU, Vice-président et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ***DECIDE*** de voter par chapitre le budget primitif 2017, équilibré en dépenses et en recettes par section
- ***ADOPTE*** le budget primitif 2017 ci-dessous et tel que présenté par chapitre :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
023 Virement section investissement		002 Excédent reporté	2 167,46 €
011 Charges à caractère général	34 800,00 €	70 Produits des services	50 000,00 €
012 Charges de personnel	225 000,00 €	73 Impôts et taxes	0,00 €
65 Autres charges de gestion courante	0,00 €	74 Subventions exploitation	167 000,00 €
66 Charges financières	1 228,38 €	75 Produits gestion courante	0,00 €
67 Charges exceptionnelles	0,00 €	76 Produits financiers	0,00 €
014 Atténuation de produits	0,00 €	77 Produits exceptionnels	42 715,76 €
042 Opérations d'ordre entre section	3 797,50 €	013 Atténuation de charges	0,00 €
022 Dépenses imprévues		042 Opérations d'ordre entre sections	2 942,66 €
TOTAL	264 825,88 €	TOTAL	264 825,88 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
001 Déficit reporté		001 Excédent reporté	39 399,84 €
16 Remboursement emprunts	6 616,86 €	021 Virement section de fonctionnement	0,00 €
20 Immobilisations incorporelles	0,00 €	13 Subventions	0,00 €
21 Immobilisations corporelles	4 500,00 €	10 Dotations et fonds divers	738,18 €
040 Opérations d'ordre entre section	2 942,66 €	16 Emprunts	0,00 €
		040 Opérations d'ordre entre sections	3 797,50 €
TOTAL	14 059,52 €	TOTAL	43 935,52 €

- ***DIT*** que le présent budget primitif 2017 tient compte de l'affectation des résultats 2016.

J. Michaut souhaite connaitre la différence entre les recettes inscrites au chapitre 70 et celles présentes au Chapitre 74.
Le Président précise que le chapitre 70 concerne les recettes issues des familles, le chapitre 74 concerne les aides de la Caisse d'Allocations Familiales.

5°) MAISON DE SERVICES AU PUBLIC : DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT FNADT

Rapporteur : *Colette Lerman*

Vu la convention cadre portant labellisation des Relais de Services Publics de la CCECY en date du 29 août 2008,

Considérant les dépenses prévisionnelles relatives au fonctionnement des Maisons de Services Publics d'Accolay, Cravant, Mailly-la-Ville et Mailly-le-Château,

DÉPENSES RSP	2017	RECETTES	2017
Agent d'accueil 1	16 461 €	FNADT	10 500 €
Agent d'accueil 2	12 639 €	La POSTE	67 320 €
Agent d'accueil 3	27 224 €	Atténuation de charges	
Agent d'accueil 4	26 207 €		
Directeur Général (2,5%)	1 475 €		
Frais télécom	2 500 €		
Frais Internet	1 500 €		
Fournitures bureau	700 €		
Location RSP Cravant + charges	4 644 €		
Indemnités élus (35%)	4 098 €		
TOTAL DEPENSES	**97 449 €**	**TOTAL RECETTES**	**77 820 €**

Après en avoir déliré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ***VALIDE*** le présent budget analytique prévisionnel,
- ***CHARGE*** le Président de solliciter une subvention de fonctionnement à hauteur de 10 500 € au titre du FNADT.

6°) GESTION DES DECHETS – DEMANDE DE SUBVENTION DETR MISE AUX NORMES DES DECHETTERIES

Rapporteur : *Jean Michaut*

Dans le cadre du projet de mises aux normes des déchetteries, le bureau communautaire du 23 mars dernier a validé l'offre de l'entreprise TECTA pour un montant HT de 12 950 € et une demande de subvention à hauteur de 70 % auprès de l'ADEME.

Afin de compléter la part de subventionnement et de l'étendre aux dépenses de travaux, il est demandé aux membres du conseil d'autoriser le Président à solliciter une subvention au titre du contrat de ruralité afin de mobiliser soit du Soutien à l'Investissement Public Local soit de la DETR.

Vu l'article L. 512-11 du code de l'environnement,

Vu l'arrêté du 27 mars 2012 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement,

Considérant la nécessité d'optimiser le fonctionnement des déchetteries tout en assurant les mises aux normes réglementaires assurant la sécurité des usagers et des agents de la collectivité,

Vu la délibération du Bureau Communautaire du 23 mars 2017 autorisant le Président à lancer une étude d'optimisation et de mises aux normes des déchetteries intercommunales qui sera suivie de travaux de réhabilitation,

Considérant la notification au bureau d'étude TECTA chargé de l'étude préalable de mises aux normes,

Vu l'avis favorable de la Commission Gestion des Déchets,

Sur le rapport de Monsieur Jean Michaut, Vice-président, et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ***AUTORISE*** le Président à solliciter une subvention au titre du Contrat de Ruralité afin de mobiliser des aides de la DETR et/ou du Soutien à l'Investissement Public Local,
- ***CHARGE*** le Président de procéder à toutes les démarches permettant un accord de subventionnement.

7°) EAU POTABLE : DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE A L'ATD GROUPEMENT DE COMMANDE SCHEMA DIRECTEUR

Rapporteur : *Raymond Degryse*

Suite à la décision du conseil communautaire du 30 mars dernier autorisant la mise en place d'un groupement de commande pour l'élaboration d'un schéma directeur eau potable, il est proposé aux membres du conseil de recourir à l'assistance à maitrise d'ouvrage de l'Agence Technique Départementale sur la base du coût prévisionnel suivant :

Coût journée : 308 € HT

Estimation totale du temps passé : 37 jours

		Temps (jours)	Coût HT (308 €/j)	TVA (20%)	Coût TTC
A	Définition du besoin	3,0	924,00	184,80	1108,80

B	Programme	2,0	616,00	123,20	739,20
C	Consultation	4,0	1232,00	246,40	1478,40
	Schéma directeur				
D1	Etude et réunion : Phase 1	2,0	616,00	123,20	739,20
D2	Etude et réunion : Phase 2	2,0	616,00	123,20	739,20
D3	Etude et réunion : Phase 3	2,0	616,00	123,20	739,20
D4	Etude et réunion : Phase 4	2,0	616,00	123,20	739,20
	Schéma directeur				
D1	Etude et réunion : Phase 1	4,0	1232,00	246,40	1478,40
D2	Etude et réunion : Phase 2	4,0	1232,00	246,40	1478,40
D3	Etude et réunion : Phase 3	4,0	1232,00	246,40	1478,40
D4	Etude et réunion : Phase 4	4,0	1232,00	246,40	1478,40
E	Programmation des travaux	4,0	1232,00	246,40	1478,40
	Total Mission	**37,0**	11396,00	2279,20	13675,20

Vu l'article L. 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire du 9 mars 2017 portant adhésion à l'Agence Technique Départementale (ATD),

Considérant les missions de l'ATD 89 en matière d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la définition des besoins et l'établissement du programme, la consultation d'une maîtrise d'œuvre privée études et/ou travaux,

Vu la délibération du conseil communautaire du 30 mars 2017 portant groupement de commande intercommunal pour la réalisation d'un schéma directeur d'eau potable pour les communes membres,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité moins trois abstentions :

- ***AUTORISE*** le Président à recourir à l'assistance à maitrise d'ouvrage de l'ATD dans le cadre du groupement de commande pour la réalisation d'un schéma directeur eau potable,
- ***ACCEPTE*** la proposition financière de l'ATD à hauteur de 11 396 € HT.

8°) ZONE DE REVITALISATION RURALE : DEMANDE DE MAINTIEN EN ZRR

Le Président appelle l'attention du conseil communautaire sur le courrier par lequel le Préfet de l'Yonne lui a indiqué qu'en application des deux nouveaux critères, calculés à l'échelle intercommunale, retenus pour définir une zone de revitalisation rurale (Z.R.R.) – la densité de population et le revenu par habitant -, toutes les communes de la 3CVT sortent désormais du dispositif.

Toutefois, il fait valoir qu'au-delà des chiffres, les critères qualitatifs concernant les objectifs et les types d'aide accordés aux bénéficiaires des soutiens en Z.R.R. qualifient particulièrement la Communauté de communes Chablis, Villages et Terroirs pour solliciter son maintien dans le dispositif.

Il rappelle enfin que la 3CVT a été constituée avec l'enjeu majeur de préserver son caractère rural et que l'État affirme constamment son soutien à la ruralité.

Il propose par conséquent au conseil communautaire de délibérer pour demander, au regard des arguments qui précèdent, un nouvel examen de la situation de la 3CVT et son maintien en zone de revitalisation rurale.

Aussi le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Considérant les objectifs et les types d'aides accordées aux bénéficiaires des soutiens en Z.R.R., que sont particulièrement les professionnels de santé, les jeunes agriculteurs et les investisseurs du secteur du tourisme,

Considérant qu'en matière de maintien des services de santé, l'un des objectifs du dispositif, la 3CVT porte actuellement deux équipements réalisés et un troisième en cours de réalisation,

Considérant que la 3CVT, qui porte notamment Chablis dans son patronyme, est particulièrement active pour favoriser l'implantation de projets touristiques sur l'ensemble de son territoire, autre objectif du dispositif, afin de contribuer ainsi au développement de son rayonnement,

- ***SOLLICITE*** la bienveillance de l'État pour qu'il soit procédé à un nouvel examen de la situation de la 3CVT s'agissant du classement en zone de revitalisation rurale ;
- ***DEMANDE*** par conséquent le maintien de la 3CVT en zone de revitalisation rurale ;
- ***AUTORISE*** le Président à initier toute démarche en application de la présente délibération.

6°) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Actualisation des dates de prochaines réunions :

- Conseil communautaire du 4 mai
- Bureau communautaire du 1er juin
- **Ajout : Conseil communautaire du 6 juillet.**

Le Président entame un tour de table.

B. Lecuillier demande à ce que le statut des délégués suppléants soit reconsidéré.
Le Président rappelle la réponse déjà communiquée lors du précédent conseil communautaire.

La parole est ensuite donnée aux délégués suppléants présents dans la salle.
F. Kwiatkowski dit qu'il appartient aussi aux délégués suppléants d'être actifs dans chaque commission.
J.C. Rappeneau espère que les augmentations fiscales ne seront pas reconduites l'année prochaine dans la mesure où les communes font l'effort de ne pas toucher à leurs taux.